VQ-124										2	
ROUPE D'UTILISATION AG	RICOLE (A)										
AGRICULTURE 1		ULTURE						63	3		
AGRICULTURE 2		ULTURE ET ÉLE\			44			64	1		
ROUPE D'UTILISATION RÉ		(H) CLASS LOGEMENT	ES D'OCCUPATI	ON: A: ISOL	E - B: JUMELE	- C: EN RANGE	Ε	66			
HABITATION 1 HABITATION 2		LOGEMENTS						65			
HABITATION 3	3	LOGEMENTS						67			
HABITATION 4	4	À 8 LOGEMENTS						68	3		
HABITATION 5	9	À 12 LOGEMENT	S					69	9		
HABITATION 6	1	3 À 36 LOGEMEN	rs					70)		
HABITATION 7		7 LOGEMENTS E						71			
HABITATION 8			SION - 4 À 9 CHAMBE					72			
HABITATION 9 HABITATION 10		ABITATION COLL	SION - 10 CHAMBRES	S ET PLUS							
HABITATION 11		IAISONS MOBILES						75			
HABITATION 12	N	IAISONS DE CHAI	MBRES - 4 À 9 CHAN	BRES				75.			
HABITATION 13	N	IAISONS DE CHAI	MBRES - 10 CHAMBE	RES ET PLUS				75.			
ORMES SPÉCIALES APPLI	CABLES AUX I	OGEMENTS									
	Н	ABITATION PROT	ÉGÉE					94	1		
	%	DE LOGEMENTS	DE 2 CHAMBRES C	U PLUS OU DE 85	M.2 OU PLUS			29	2		
			DE 3 CHAMBRES O	U PLUS OU DE 10	05 M. ² OU PLUS			29	2		
ROUPE D'UTILISATION CO		. ,	DNI.						,		
COMMERCE 1		ACCOMMODATION ERVICES ADMINI						76			
COMMERCE 2 COMMERCE 3		ÔTELLERIE	UIRAIIFO					77			
COMMERCE 3	DÉTAIL ET SERVICES)			
COMMERCE 5		RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT)		
COMMERCE 6		DE DÉTAIL AVEC NUISANCES							 I		
COMMERCE 7	D	E GROS						82	2 X		
COMMERCE 8	s	TATIONNEMENT						83	3		
ROUPE D'UTILISATION IND	USTRIELLE (I)									
INDUSTRIE 1	A	SSOCIÉ AU COM	MERCE DE DÉTAIL					84	1		
INDUSTRIE 2	S	ANS NUISANCE						85	5 X		
INDUSTRIE 3		NUISANCE FAIBL						86			
INDUSTRIE 4		NUISANCE FORT	E					87	7 X		
ROUPE D'UTILISATION PUI											
PUBLIC 1		CLIENTÈLE DE V						88			
PUBLIC 2 PUBLIC 3	À CLIENTÈLE DE QUARTIER À CLIENTÈLE LOCALE							90			
PUBLIC 4		CLIENTÈLE DE F						91			
ROUPE D'UTILISATION RÉ											
RÉCRÉATION 1	D	E LOISIRS						92	2		
RÉCRÉATION 2	À	GRANDS ESPAC	ES					93	3		
ORMES SPÉCIALES											
		ROJET D'ENSEMI						16	6		
		DE STATIONNE						33:			
		TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE							338 D 338 50		
		DE LA SUPERFI	JIE DE TERRAIN PO	JR ENTREPOSAG	jE			33	8 50		
PÉCIFIQUEMENT EXCLUS:	93 , 181										
ÉCIFIQUEMENT PERMIS:	205 - 500										
DTES: 34		153	168	168	168	168	158	161	185	184	
1	153	Hauteur	Marge	Marge	Marge	Largeur	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire	
ormes	153 Hauteur	i iauteui	avant	arrière	latérale	combinée			%	agréme	
ormes		minimale			1	cours				%	
ormes	Hauteur					latérales	ı			i .	
ormes	Hauteur					latérales					
ormes 'implantation	Hauteur		11	7,5	7,5	latérales 15	0,50	1,00	35	5	
ormes l'implantation ÉNÉRALES	Hauteur maximale			7,5	7,5		0,50	1,00	35	5	
ormes l'implantation ÉNÉRALES	Hauteur maximale			7,5	7,5		0,50	1,00	35	5	
ormes 'implantation ÉNÉRALES ARTICULIÈRES	Hauteur maximale 15		11	7,5			0,50	1,00	35	5	
ormes 'implantation ÉNÉRALES ARTICULIÈRES ormes	Hauteur maximale	minimale			7,5 54 Superficie du lot	15	0,50	1,00	35	5	
ormes 'implantation ÉNÉRALES ARTICULIÈRES ormes le lotissement	Hauteur maximale 15	minimale	11		54	15	0,50	1,00	35	5	
ormes l'implantation sénérales l'articulières ormes de lotissement sénérales	Hauteur maximale 15	minimale	11		54	15	0,50	1,00	35	5	
ormes 'implantation ÉNÉRALES ARTICULIÈRES ormes le lotissement	Hauteur maximale 15	minimale	11		54	15	0,50	1,00	35	5	
ormes 'implantation éNÉRALES ARTICULIÈRES ormes le lotissement éNÉRALES ARTICULIÈRES	Hauteur maximale 15	minimale	11 54 Profondeur di		54 Superficie du lot	15	0,50	1,00		5	
ormes 'implantation ÉNÉRALES ARTICULIÈRES ormes le lotissement ÉNÉRALES ARTICULIÈRES ormes	Hauteur maximale 15 54 Largeur	du lot	11 54 Profondeur di		54 Superficie du lot	15	0,50		167		
ormes 'implantation ÉNÉRALES ARTICULIÈRES ormes le lotissement ÉNÉRALES ARTICULIÈRES ormes	Hauteur maximale 15 54 Largeur	du lot 159 - 16(uperficie max	11 54 Profondeur di	u lot S	54 Superficie du lot	15			167 nts à l'hectare		
ormes 'implantation ÉNÉRALES ARTICULIÈRES ormes le lotissement ÉNÉRALES ARTICULIÈRES	Hauteur maximale 15 54 Largeur	du lot 159 - 16(uperficie max	11 54 Profondeur di	u lot S	54 Superficie du lot 16 R.P.T.m	15		Logeme	167 nts à l'hectare		